

Infrastructures, transports et mer

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,  
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES  
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

*Direction des affaires maritimes*

**Arrêté du 18 mars 2010 modifiant l'arrêté du 19 avril 2007 portant désignation des membres  
de la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance**

NOR : DEVT1007629A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 84-810 du 30 août 1984 modifié relatif à la sauvegarde de la vie humaine en mer, à l'habitabilité à bord des navires et à la prévention de la pollution, et notamment son article 18 ;

Vu l'arrêté du 19 avril 2007 modifié par les arrêtés du 24 novembre 2008 et du 30 juin 2009 portant désignation des membres de la commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup>**

Le mandat des membres nommés à la Commission nationale de sécurité de la navigation de plaisance par l'arrêté du 19 avril 2007 susvisé est prolongé jusqu'au 31 août 2010.

**Article 2**

Le directeur des affaires maritimes est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 18 mars 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le directeur adjoint des affaires maritimes,*  
J.-F. JOUFFRAY